

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE RAPIDE

Edmond HUBY

36, Rue Saint-Germain, 36, NANTERRE (Seine)
Succursale Rue de Maurepas, 22, RUEIL (S.-et-O.)

Perfection CARTE DE VISITE A LA MINUTE Célérité
Spécimen de quelques Caractères

Charles Deborneville	10	Lucien de Labour	28	Caractères pour Qualités et Professions	
M. DUTARDOIS	54	M ^{rs} & M ^{me} Lucien David	27 et 28	AGRÉÉ PRÈS LA COUR DE CASSATION	44
Le Général Baron de Servoisin	4	ACHILLE BERGERON	9	Ornemaniste	27
Raoul Artigues	71	LE DOCTEUR LAMBERT	9	AU 16 ^e BATAILLON D'ARTILLERIE DE FORTERESSE	43
M ^{lle} Cécile Bonnefoy	72	HENRI ROCHEFORT	9	Gendarme	11
Sylvain Farvet	71 et 72	MADEMOISELLE ALICE RIVIÈRE	2	PLANEUR SUR MÉTAUX	33
ISIDORE BARBASSON	55	M ^r & M ^{me} GASTON DESROSIERS	2	Lieutenant-Colonel en Réserve	26
Madame Alice Bonneuil	27	M ^r & M ^{me} D'ALBISSON	51	CHIMISTE	1
		Le Vicomte H. de LUSIGNAN	90	OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR	5
		Aristide Bruant	99	Caractères pour Adresses	
				22, Rue de Suresnes, RUEIL (S.-et-O.)	17
				44, Avenue de la République, RUEIL (S.-et-O.)	12
				56, Rue de l'Hôtel-de-Ville, (RUEIL S.-et-O.)	13
				10, Boulevard Solférino, RUEIL (S.-et-O.)	11
				19, Avenue Victor-Hugo, RUEIL (S.-et-O.)	26

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTÉRÊTS LOCAUX
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE SAINT-GERMAIN, NANTERRE
Les annonces doivent parvenir au plus tard le samedi matin au bureau du Journal. Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin.
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS
AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an 3
donnant droit à la valeur de l'abonnement en Annonces

PRIX DES RÉCLAMES & ANNONCES : Réclames, la ligne 1^{re} page 1 fr., 2^e page 0 fr. 75, 3^e page 0 fr. 50 — Annonces, 4^e page 0 fr. 25

A PROPOS DE LA TAXE DE VENTE sur la voie publique

Nous avons reçu d'un habitant de Nanterre, une réclamation au sujet d'une taxe de 0 fr. 25 qui lui aurait été réclamée à tort.

Après information, nous avons appris que M. N..., marchand d'articles pour blanchisseurs, ne se contentait pas, comme tous les commerçants établis à Nanterre de vendre chez lui ou d'aller prendre des commandes à domicile, puis de les livrer; mais passait chez ses clients, avec son cheval et sa voiture, vendre et offrir sa marchandise à domicile.

Devant ce fait, nous n'avons pas à publier sa réclamation qui nous paraît peu justifiée. Du reste, rien au monde, ne pouvant nous obliger à faire cette publication, M. N... aurait pu exposer son désir avec un peu moins de raideur.

Il prétend que cette taxe est injuste, nous ne voyons pas en quoi.

Ce n'est pas la peine de louer un magasin, souvent fort cher, et de payer des impositions en conséquence, si le premier venu peut, impunément, avec une voiture quelconque, venir offrir sa marchandise à domicile, et quelque fois, à votre nez et à votre barbe.

Il nous semble rationnel que celui qui peut voir plus de monde, puisqu'il se déplace, paye un droit pour cela; nous croyons que tous les commerçants établis seront de notre avis.

La preuve en est si certaine, c'est que la municipalité, sur les réclamations répétées de ces derniers, a mis à l'étude, dans sa dernière séance, une taxe pour les grands magasins, épiciers ou négociants quelconques, étrangers à la commune, qui viennent prendre des commandes à domicile, et qui est le complément de la taxe dont parle M. N.

Si elle peut être appliquée, nous ne prétendons pas qu'elle empêchera les commerçants étrangers à Nanterre de venir y vendre, mais tout au moins, ils seront astreints aux mêmes frais que nous, et puis-

qu'ils bénéficieront de l'argent de nos concitoyens, ils contribueront, ainsi que nous, à l'entretien de nos chemins que jusqu'à présent, ils usaient sans que cela leur coûte un marvédis.

Union des Commerçants et Industriels

La conférence que nous avons annoncée il y a quelques jours aura lieu mardi soir à 8 h. 1/2, dans la grande salle de la Mairie gracieusement mise à la disposition de la société par l'Administration municipale.

Le sujet traité sera « du Commerce en général, il attirera nous en sommes certains un grand nombre d'auditeurs. La conférence aura lieu sous la présidence d'honneur de M. Marguery, of. de la Légion d'honneur, Président des Comités de l'alimentation parisienne.

Les Conférenciers seront MM. Coulboux; G. Virat, of. de l'Instruction Publique; Biaury. Nous tenons à remercier ces Messieurs à l'avance pour leur gracieuseté et en particulier, M. Coulboux notre concitoyen, dont l'éloquence et l'inaltérable dévouement pour nos sociétés locales sont bien connus et fort appréciés.

CAISSE DES ÉCOLES

Dimanche dernier, à la mairie, il a été procédé à l'adjudication de la fourniture des vêtements et des chaussures qui sont distribués annuellement à nos écoles.

Cinq commerçants étaient en présence, Mme Gorce, M. Henrion, M. Liagre, M. Naulot et M. Brochet — ce dernier pour les chaussures seulement — lesquels après avoir pris connaissance des types adoptés par la Commission désignée à cet effet, ont soumissionné sous pli cacheté.

Ont été nommés adjudicataires pour l'année 1908, M. Naulot pour les vêtements et M. Brochet pour les chaussures.

Police Correctionnelle

Audience du Jeudi 16 Décembre

Les voleurs qui avaient pénétré chez Mme Stora, rue St-Denis, à Nanterre, et dont nous avons raconté l'affaire, il y a quelque temps, ont passé en jugement à l'audience du jeudi 16 décembre. Lhéraudelle, dit Marius, a été condamné à 4 ans de prison et 5 ans d'interdiction de séjour; Crochet à 2 ans de

prison et le jugement du jeune Schneider a été ajourné.

Les seuls témoins appelés dans l'affaire étaient Mlle Estelle Stora et M. Bidron, secrétaire de la Mairie, qui, ainsi que nous l'avons raconté, étaient entrés les premiers dans la maison.

CLASSE DE 1897

Les jeunes gens nés du 1^{er} janvier au 31 décembre 1877 inclus et ceux qui, nés antérieurement, n'auraient pas encore tiré au sort, sont invités à se présenter à la Mairie, sans retard, de 9 heures du matin à 5 heures du soir, pour faire la déclaration prescrite par l'article 10 de la loi du 15 juillet 1889, ainsi conçu :

Chaque année, pour la formation de la classe, les tableaux de recensement des jeunes gens ayant atteint l'âge de vingt ans révolus dans l'année précédente et domiciliés dans l'une des communes du canton sont dressés par les Maires :

1^o Sur la déclaration, à laquelle sont tenus les jeunes gens, leurs parents ou leurs tuteurs;

2^o D'office, d'après les registres de l'état-civil et tous autres documents et renseignements.

Ils devront en outre donner les indications qui leur seront demandées, et ne pas omettre de déclarer les motifs d'exemption ou de dispense qu'ils pourraient avoir l'intention de faire valoir.

Les pères et mères dont les fils sont en activité de service ou absents et, à leur défaut, les tuteurs sont invités à se présenter à la Mairie, pour donner les renseignements nécessaires.

Les Nouvelles Allumettes

Les bureaux de tabac sont approvisionnés depuis hier des nouvelles allumettes sans phosphore, dites « Triomphe ».

Ces nouvelles allumettes sont vendues en boîtes de 5 centimes et 10 centimes. Elles sont en bois souffrées, et la pâte destinée à produire l'inflammation est du plus tendre. Sur l'étui, — muni d'une bande de papier de verre, — une étiquette portant l'inscription : « Triomphe. Protège Fort. »

On frotte fort et l'allumette « Triomphe » se décide très souvent à prendre.

Réparation d'une Erreur Judiciaire

LA RÉHABILITATION DE PIERRE VAUX

La chambre criminelle de la Cour de cassation a rendu jeudi son arrêt sur la réhabilitation de Pierre Vaux et de Jean Petit. Conformément au rapport de M. le conseiller Sevestre et aux réquisitions de M. le procureur général Manau, la cour a déclaré le pourvoi recevable et, s'appuyant sur de longs

considérants, a jugé Pierre Vaux et Jean Petit étrangers aux incendies qui ont éclaté à Longepierre en 1851 et 52, a déchargé leur mémoire des condamnations prononcées contre eux par la cour d'assises de Saône-et-Loire, dont elle annule l'arrêt, a ordonné l'affichage de l'arrêt à Paris, Chalon-sur-Saône et Longepierre, et son insertion au Journal Officiel et dans cinq journaux au choix des héritiers des condamnés réhabilités.

Statuant sur les conclusions des parties civiles, la cour a condamné l'Etat à payer cent mille francs aux enfants de Pierre Vaux et cinquante mille francs à la veuve et aux enfants de Jean Petit.

La famille de Pierre Vaux, vient de communiquer à la presse la note suivante :

Pour protester contre un jugement injuste, les électeurs de la Côte-d'Or avaient envoyé le fils aîné de Pierre Vaux, à la Chambre des députés, la presse tout entière qui a été unanime pour contribuer à l'œuvre de justice enfin accomplie, l'expression de leur éternelle gratitude.

Signé : P. VAUX, député de la Côte-d'Or, Brutus VAUX, Irma VAUX.

Nouvelles Locales

Un chiffonnier, Henri G... demeurant sente des Longues-Raies, à Nanterre, où il occupait en location un logement dans une bicoque en planches, n'avait rien trouvé de mieux, pour se procurer des fonds, que de vendre pièce à pièce le bâtiment qui lui louait son propriétaire et de prendre la fuite. On juge de la stupéfaction du propriétaire lorsque, venu pour toucher son loyer, non seulement il ne trouva plus son locataire, mais s'aperçut en outre que sa maison avait disparu.

Henri G... n'aura pas joui longtemps du produit de son vol, car il a été arrêté jeudi et envoyé au dépôt.

Depuis quelques jours des malfaiteurs restés inconnus volent, entre 5 et 6 heures du matin, les boîtes de lait et les pains déposés par les fournilleurs à la porte des clients.

La gendarmerie de Nanterre a fait tout ce qu'elle a pu pour découvrir les voleurs, mais ses efforts sont restés inutiles.

Avis à M. le commissaire de police de Puteaux.

Bachelet père
ENTREPRENEUR DE MAÇONNERIE & MARBRERIE
76, Rue du Chemin-de-Fer
NANTERRE

M^r & M^{me} PERARDEL
AGENCE
DE
Vente et Location de Maisons
29, Boulevard du Couchant
NANTERRE

V. RAGOT
MÉDECIN - VÉTÉRINAIRE
Successeur de M. BARD
1, Rue des Bois, 1
RUEIL
STATION TRAMWAYS RUEIL-VILLE
Avant 9 h et de 1 h. à 2 h.



A LA COIFFURE MODERNE
GRANDS SALONS DE COIFFURE
DE LA GARE
E. CAUCHOIS
Professeur diplômé
des Ecoles et Académie de Coiffure
de Paris
82, Rue du Chemin-de-Fer, NANTERRE (Seine)
POSTICHES, PARFUMERIE
Articles de Toilette
VOILES & PARURES DE MARIÉES
VENTE & LOCATION
CHAPPELLERIE DES ÉLÉGANTS
POSE DE CRÈPE
Coup de Fer instantané
Cravates et Boutons de Chemises
PRIX MODÉRÉS
SALON & ENTRÉE SPÉCIALE POUR DAMES & L'APPLICATION DE LA TEINTURE

AVIS AUX CONSTRUCTEURS
SABLE A VENDRE à 0 fr. 75 et
1 fr. le mètre, pris à la carrière.
S'adresser Cabaret du Coq d'Or, à
Laborde-Montesson.

G. A. BARON
Constructeur-Mécanicien
Médaille d'Or — Paris 1895
TRAVAUX DE PRÉCISION
Pièces de tours sur bois et sur tous métaux
Travail à Façon
USINE A VAPEUR
Installation, neuf et entretien d'usines
en tous genres
Bicyclettes et Tandems sur commande
Location
Réparation de Machines en tous genres
Ci-devant, 7, Rue du Chemin-de-Fer
Transféré actuellement :
15, Rue Saint-Germain, 15
NANTERRE (Seine)

PRÊTS sur signature, à toutes
personnes solvables.
Discretion. — Ecr. Caisse d'Escompte,
10, rue Joubert. Paris.

PANAMA A LOTS
Tirage le 15 Décembre
Gros Lot : 500,000 francs
Envoyer 2 fr. pour recevoir un numéro à option

BONS DE L'EXPOSITION DE 1900
Tirage le 27 Décembre
Gros Lot : 100,000 francs
Envoyer 1 fr. pour recevoir un numéro à option

BANQUE DE L'ÉPARGNE FRANÇAISE
Fondée en 1883
18, RUE DE PROVENCE. — PARIS

Guerre à l'Anémie!
FER GAFFARD
(Poudre de Fer sucré soluble)
LE ROI DES FERRUGINEUX
Le plus pur, le plus soluble,
le plus agréable, le plus actif et le
meilleur marché. — PRIX : 2^{fr.} 50 la Boîte
DÉPÔT: PHARMACIE CENTRALE DU NORD, 122 et 124
Rue Lafayette, PARIS. — TOUTES PHARMACIES

SCULPTURE SUR PIERRE, BOIS, MARBRE
Modelage, Dessin, Ornementation
H. BLAMPAIN FILS
SCULPTEUR
NANTERRE — 3, Avenue de la République, 3 — NANTERRE
PLAFONDS ET CORNICHES EN STAFF
Décorations d'intérieur, Cartons-Pierre et Plâtre
MODÈLES POUR LA FONTE ET LE BRONZE

USINE A GAZ DE RUEIL
PRIX DU COKE
Pris à l'usine Rendu en cave Livraison à domicile
N° 0 fr. 40 | fr. 50 | dans les 24 heures
N° 1 fr. 30 | fr. 40 | de la commande
N° 2 fr. 20 | fr. 30 |
Grésillon fr. 00 | fr. 10 |
Par 50 hectolitres, les prix rendus en cave seront diminués de 5 centimes.
Par 100 hectolitres, les prix rendus en cave seront diminués de 10 centimes.
Installations de gaz complètes fournies par la Compagnie
Pour 1 bec et 1 fourneau, location mensuelle fr. 25
Pour 3 becs et 1 fourneau, location mensuelle fr. 50
NOTA. — La longueur développée du tuyautage ne devra pas comporter plus
de trente mètres pour chaque installation.
En plus de ces locations, l'abonné n'a à payer chaque mois que le gaz
consommé.

Imp. E. HUBY, 36, rue St-Germain, à Nanterre. et 22, rue de Maurepas à Rueil.

VILLE DE NANTERRE

GRANDE MATINÉE

Organisée

PAR LA FRATERNELLE, SOCIÉTÉ LYRIQUE & DRAMATIQUE

LE DIMANCHE 19 DÉCEMBRE 1897. A 2 HEURES PRÉCISES
Dans les Salons de M. TRAGIN, 37, rue Saint-Germain

AVEC LE CONCOURS DE

Mlle GENEVIÈVE Mlle LOUISETTE Mlle Marie CORTEYS Mlle FAUVETTE
des Concerts de Paris des Concerts de Paris de la Cigale de la Cigale
M. GODEFROY LES ERNEST'S M. DELISNE
de Rueil des Concerts de Paris de la Cigale
MM. GRELET, Président: DELAUNAY, GASTAL et TAITARD, de la Fraternelle.

PROGRAMME

PREMIÈRE PARTIE

- | | |
|---|--|
| 1 Grande fantasia sur Faust..... Gounod | 6 Berceuse-Jocelyn..... Godard |
| Par l'ORCHESTRE. | Par M ^{lle} GENEVIÈVE. |
| 2 Le Raisin..... Albert Petit | 7 Ballade des Pochards..... Del Poncin |
| Par M ^{lle} LOUISETTE. | Par M. TAITARD. |
| 3 J'apprends à lire..... A. L'Éveillé | 8 a) La chanson de Marinette..... Tagliafico |
| Par M. GASTAL. | b) La Fille du Régiment, frag. d'opéra..... |
| 4 Pluie de Roses..... Vargues | Par Mlle Marie CORTEYS. |
| b) La Pavane..... Vargues | 9 a) Les Cavaliers Copuriches..... Laurent Halet |
| Par Mlle FAUVETTE. | b) Les Vrais Noceurs..... Albin Arnaud |
| 5 Le Baiser au Régiment..... Doria Poncin | 10 Perle Fine, solo de flûte..... Meyer |
| Par M. GRELET. | Exécutée par M. GODEFROY, fils. |
| | 11 M. Delisne, dans son répertoire..... XXX... |

DEUXIÈME PARTIE

- | | |
|---|---|
| 1 Berceuse de la Poupée..... Ch. Dubois | 7 a) Le Passeur du Printemps..... Goublier |
| Par l'ORCHESTRE. | b) Le Départ du Petit Bleu..... Vargues |
| 2 Trois Grands Mots..... G. Rose | Par Mlle FAUVETTE. |
| Par M. GASTAL. | 8 Voilà pourquoi j'aime la France..... A. Brenner |
| 3 Marche Slave..... Albert Petit | Chanson valse par M. DELAUNAY. |
| Grisettes..... Félicien Vargues | 9 a) La Paimpolaise..... Botrel |
| Par M ^{lle} LOUISETTE. | b) Siècles..... Flégier |
| 4 Le Plumet Tricolore..... E. Duhem | Par Mlle Marie CORTEYS. |
| Par M. TAITARD. | 10 a) Tout l'ournement..... Halet |
| 5 La Fille du Régiment..... Donizetti | b) Ohé, Gardinière..... Halet |
| Par Mlle GENEVIÈVE. | Par M. DELISNE. |
| 6 a) Les Exercices de Corps..... B. Holtzer | 11 Rose Mousse, valse lente..... A. Bosc |
| b) Nous avons l'oeil le pied..... L. Byrc | Par l'ORCHESTRE. |

OPÉRETTE EN UN ACTE

Paroles de A. PHILIBERT — Musique de Ch. MOREAU

Achille..... M. E. BOURIENNE
Gaston..... M. E. DELHOMME
Diane de Prise..... M^{lle} DELHOMME

Orchestre Symphonique sous la Direction de M. TAQUARD

Article unique. — Les articles 37, 980 du code civil, les articles 9 et 11 de la loi du 25 ventôse, an XI, sont modifiés ainsi qu'il suit :

Code civil

Art. 37. — Les témoins produits aux actes de l'état-civil devront être âgés de vingt et un ans au moins, parents ou autres, sans distinction de sexe; ils seront choisis par les personnes intéressées. Toutefois, le mari et la femme ne pourront être témoins ensemble dans le même acte.

Art. 980. — Les témoins appelés pour être présents aux testaments devront être majeurs, Français, sans distinction de sexe. Toutefois, le mari et la femme ne pourront être témoins ensemble dans le même testament.

Faits Divers

Les journaux de la Bourgogne signalent un fait curieux.
Dans le canton de Beaine-Sud, la commune de le Vernois, qui compte 280 habitants, n'a vu se produire aucune naissance depuis le mois de mai 1896, aucun mariage depuis le 1^{er} juillet 1896 et aucun décès depuis le 20 septembre de la même année.

Les droits civiques des matelots.
En France, lorsqu'un matelot est sur mer à un moment d'une élection, l'élection se passe ad locum.

La Norvège, à ce point de vue, est plus respectueuse du suffrage universel.
Lorsque le scrutin doit avoir lieu dans les trois mois qui suivent l'embarquement, le matelot a le droit de voter d'avance.

De toutes façons, il peut voter dans un port étranger et faire enregistrer son vote par le consul de Norvège ou par un notaire pour être envoyé au pays.

En outre, si le navire est norvégien, les marins peuvent voter à bord. Dans le cas où le nombre des électeurs dépasse quatre, le capitaine, assisté de deux de ses hommes, forme le bureau électoral.

Autre fait curieux : il n'est pas nécessaire de voter pour les candidats désignés par leur nom; il suffit d'indiquer l'« opinion ». On vote à l'avance, par exemple pour celui qui sera candidat conservateur, ou libéral, ou radical. Il paraît que la combinaison, qui ferait dresser les chevaux aux théoriciens de la politique, réussit admirablement.

ÉTAT-CIVIL de Nanterre

Naissances. — Bourhau, Camille, avenue de la République, 75. — Tremblay, Marthe, rue du Chemin de fer, 7. Meunier, Maurice, rue du Chemin de fer, 82. — Gilles, Théophile, rue du Chemin de fer, 46.

Publications. — M. Lefebvre et Mlle Merrien, à Nanterre.

Mariages. — M. Charles et Mlle Aubisse, à Nanterre.
— M. Leloutre, 51 ans, rue du Chemin de fer, 82, M. Castillon, 75 ans, rue du Quignon, 22.

MAISONS RECOMMANDÉES de Nanterre

A la Coiffure Moderne. — E. CAUCHOIS, 82, Rue du Chemin-de-Fer. — Grands salons de coiffure de la Gare, Chapellerie des Éléphants, Parfumerie, postiches. — Prix modérés. — Salon et entrée spéciale pour les dames. (Voir annonce spéciale à la 4^e page).

COMPTOIR IMMOBILIER, 82, place de la Gare. — Location, achat, vente de maisons et terrains, fonds de commerce. Prêts hypothécaires, Rentes viagères. Assurance-vie, etc.

Boulangerie Viennoise. — A. HEUDEBERT fils, 3, Rue du Chemin-de-Fer (près de l'Église). — Pâtisserie, Pains bénits sur commande. — On porte à domicile à toute heure. — Four libre tous les jours.

DUJAT, quincaillerie, articles de ménage, 36, rue Saint-Germain. — Couverture, articles de chauffage et de jardinage, outils de toutes sortes, etc. etc.

A L'ILE FLEURIE, Ernest Lemaire, restaurateur, à 10 minutes de la gare de Nanterre, en face le boulevard de la Seine, entre le pont de Chatou et le pont de Bezons. — Spécialité de matelotes et fritures. — Bonne cave. — Jeux

divers — Chambres meublées, grand salon de société, piano. — Construction et réparation de canots, garage et garde de bateaux.
NOTA. — Appelez le passeur.

Au Gagne-Petit. — Maison de nouveautés, lainages, soieries, velours, flanelles, bonneterie, mercerie, confections pour dames et fillettes, lingerie en tous genres, fichus, foulards, fourrures, vêtements pour hommes et enfants, articles de travail, tapis, literie, toiles à des prix exceptionnels, etc. — B. HENRIOT, 1, rue Castel-Marly.

Au Robinson du Mont-Valérien. — Maison BLUSSON, marchand de vins, restaurateur, 55, Route de Suresnes. — Cabinets particuliers, Chambres et Cabinets meublés, Jardins et Bosquets, Balançoires et Jeux divers. — Ecuvries et Remises.

A. BLUSSON, tâcheron de M. Rotenberg, fabricant de plâtre, au pied du Mont-Valérien. — Plâtre cuit au bois. Fait tous les Transports concernant le Bâtiment et le Terrassement. Carreaux de plâtre, Plâtre, Chaux, Sable, Cailoux, Meulière, Gravois, etc. Chevaux de louage et renfort pour la côte du Fort.

E. FINCK, 15, place de la Fête: Entreprise de parcs et jardins, Bouquets à la main, Corbeilles de tables, Couronnes, Garnitures d'appareils, Spécialité pour la taille des arbres, Fournitures de plantes en tous genres, Arbres fruitiers et d'agrément.

N. BILLIARD, ancien principal clerc de notaire, 7, rue de Beaujoulais (Palais-Royal) PARIS. Prêts sur hypothèques, Successions ouvertes, Nuees propriétés ou usufruits, de Rentes sur l'Etat et autres valeurs; Achat de droits successifs, Créances, Nuees-propriétés, Usufruits, Avances avant formalités, Administration et Vente d'immeubles, Règlement de successions et de toutes affaires de famille.

Café-Restaurant de la Gare, noces et banquets. M^{lle} BOUY, 87, rue du Chemin-de-Fer, bureau de tabac, deux billards.

Boucherie C. HOUPPIED, 7, route de Cherbourg. — Viande de premier choix. — Un service spécial est organisé pour prendre et livrer les commandes à domicile. (Marché de Nanterre le jeudi et le dimanche).

A la Botte Bourguignonne. — U. VIROT, cordonnier-bottier, 3, Rue Saint-Germain. — Chaussures en tous genres pour Hommes, Dames Fillettes et Enfants, Articles de Strasbourg, Gaillards et à la Clef.

Vins et Spiritueux en Gros. VIALLE et C^{ie}, 3, Place de la Fête. — Vins de toutes provenances en cerces et en bouteilles, etc.

Spécialité d'huiles de toutes espèces, vinaigres et savons. — Maison MUFFAT, 51, rue du Chemin-de-Fer. Conserves alimentaires en tous genres.

CORNU frères, entrepreneurs de peinture — 14, rue de l'Église.

BACHELET père, entrepreneur de maçonnerie. — 76, rue du Chemin-de-Fer.

Méunier. — MELLEUX, entrepreneur, 16, Rue Gambetta.

Entreprise de Transports et Bestiaux. — LOUIS DUPONT, 9, Rue Gambetta. — Sable et Cailoux. Location de Rails et de Wagonnets, Terre végétale, Fumier, etc., Mignonnette et gros Gravois.

Laiterie du Domaine de la Charmoise. A. MICHENON, 37, rue Thomas-Lemaire.

Vente et location de Maisons. — Agence PERARDEL, 33, boul. du Couchant, ancien 29.

Couverture et plomberie. — A. PORTIER, 4, place de la Fête, ci-devant 20, av. de Rueil.

HUDE fils, entrepreneur de menuiserie, 22, rue de l'Église. Maison fondée en 1842.

MEDECIN-VÉTÉRINAIRE, A. CARONI, 6, av. Rochegude. Consultat. de 8 à 9 et de 12 à 2 h.

ECHOS DES COMMUNES ENVIRONNANTES

Asnières

Un incendie s'est déclaré lundi soir, 9, rue de Nanterre, à Asnières, dans un pavillon habité par une rentière, Mme D.

Mme D... était occupée à faire chauffer de la graisse, lorsque tout à coup cette graisse s'enflamma et se répandit, mettant le feu aux rideaux et aux meubles.

En quelques minutes, les flammes se développèrent et une fumée intense emplit le quartier.

Au moment où les pompiers, qui avaient été immédiatement prévenus, arrivaient sur les lieux, des cris déchirants partis de la maison incendiée se faisaient entendre. C'était Mme D... qui, grièvement brûlée à la figure et aux mains, n'avait pu s'enfuir.

La pauvre femme allait périr asphyxiée par la fumée lorsqu'un des pompiers accourus pour combattre l'incendie, Charles Mongeon, âgé de vingt-six ans, se précipita au secours de Mme D... à demi asphyxiée et les vêtements en flammes.

Le courageux sauveur la saisit et, après l'avoir enveloppée dans des couvertures, l'emporta dans une pharmacie voisine. Mme D... a pu être rappelée à la vie; son état toutefois, vu la gravité de ses blessures, inspire de vives inquiétudes.

L'incendie a été éteint après deux heures de travail.

À la suite d'une longue enquête, M. Kien, commissaire de police d'Asnières, vient de mettre la main sur une bande de malfaiteurs qui ne vivaient que de vols de bicyclettes, de tricycles et de monocycles.

Un de ces malfaiteurs, Charles Lemo wski, avait été arrêté il y a quinze jours après avoir à demi assommé l'agent Gros, qui l'avait surpris en train de dévaliser l'étalage d'une mercerie.

La mère et la sœur de Lemowksi, un soi-disant artiste dramatique qui se faisait appeler Charles Rouvau d'Orgefont, un garçon boulangier nommé Prieur, trois jeunes gens, Hoffmann, Leplat et Furton, ont été arrêtés.

Puteaux

Un charbonnier, Albert Pailhas, âgé de 34 ans, demeurant rue Magenta, à Puteaux, était monté sur le devant de sa voiture, lorsqu'en voulant ranger un sac de charbon qui s'était déplacé, il est tombé sur le sol. Avant qu'il ait pu se relever, les roues du véhicule lui ont écrasé les jambes.

Transporté à l'hôpital Laënnec, le malheureux y est mort du tétanos.

Un cocher-livreur, François Leflaivre, âgé de 66 ans, demeurant rue de la Boulangerie, à Saint-Denis, passait quai National, monté sur un haquet chargé de fûts lorsque, par suite d'un faux pas de son cheval, il fut projeté à terre.

Etourdi par le coup, Leflaivre n'eut pas le temps de se relever et le haquet lui broya le genou gauche.

Transporté à l'hôpital Lariboisière, le malheureux y a succombé quelques heures après.

Rueil

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 Décembre

Après avoir adhéré au projet de création d'une commission syndicale entre les communes tributaires de la Cie des eaux et voté un certain nombre de crédits après avoir décidé que l'administration s'adresserait à la direction des contributions indirectes pour savoir dans quelles conditions cette administration ferait la perception des recettes d'octroi à Rueil le Conseil poursuivait tranquillement son ordre du jour, lorsque surgit un incident absolument burlesque.

M. Gimont qui paraissait depuis quelque temps, par raison ou autrement, avoir repris un peu de calme et qui se contentait de prendre des notes, des notes et encore des notes qu'il transmettait à son chef de file, Dangibaud, trouva ce rôle un peu effacé, et voulut faire sa rentrée en scène par un coup d'éclat. Il a eu un succès point banal du tout.

Jugez-en, et surtout jugez de la stupeur de ses amis, quand, dans un langage dont lui seul a le secret, il s'est écrié à propos d'une mesure que proposait un conseiller municipal contre un médecin qui a beaucoup fait parler de lui dans ces derniers temps.

« C'est une salété ! je ne comprends pas que le Conseil fasse de pareilles conchonneries ». Puis, la charge habituelle contre l'administration. Malheureusement, et c'est bien le cas de le dire, son exhortation n'a sali que lui.

C'est égal, M. Poussard peut dire, qu'il a au Conseil, un avocat aussi maladroit que peu parlementaire.

LA LABORIEUSE

Bal du 11 Décembre 1897

• Dans la coquette salle de M. Billebault, se pressait, samedi dernier, une foule de

jeunes gens et de jeunes filles, animés par une franche et cordiale gaieté, car c'était le bal donné par notre excellente société de gymnastique et de tir.

De l'avis unanime, la décoration de la salle était la mieux réussie qu'il avait été possible de voir jusqu'ici dans nos bals de sociétés.

Des arceaux de guirlandes de feuilles de lierre piquées de fleurs nombreuses émergeaient à une splendide couronne de verdure placée au centre de la salle, dont ils reliaient les quatre coins. Les murs étaient ornés de nombreux faisceaux de drapeaux alternant avec des trophées et des panoplies d'armes et d'agès de gymnastiques.

Au dessus de la scène se trouvaient croisés les deux drapeaux de la société et de l'association régionale; le devant était garni de palmiers et de fleurs artistement groupées par les soins de M. Bangratz le fleuriste bien connu.

L'effet produit par l'ensemble de cette décoration fait honneur à ceux qui l'ont entreprise, c'est à dire aux jeunes gens qui composent la société de gymnastique de Rueil.

Au début du bal, MM. Papin, président de la société et Lachaud directeur, ont été accueillis M. le lieutenant-colonel Serrières, commandant le 16^e bataillon d'artillerie de forteresse, et plusieurs officiers, venus pour honorer cette fête pendant quelques instants.

En présence de ces Messieurs, il a été procédé immédiatement à la distribution des récompenses du récent concours de Tir, dont nous avons inséré le palmarès dans le dernier numéro du journal.

A l'appel du 1^{er} prix, décerné à M. Roche, et qui consistait en une superbe carabine, M. Papin a fait savoir que cet objet avait été offert gracieusement à la Société par un de nos compatriotes de Rueil, M. Henri Genevois, membre du comité directeur de la Ligue Nationale de l'éducation physique; et qui tout récemment faisait à la salle des Ecoles, une conférence qui a été fort goûtée.

M. le président de la Laborieuse, tout en regrettant l'absence du donateur, actuellement en voyage, s'est chargé de lui transmettre les remerciements les plus sincères de la Société et à faire des vœux pour que l'exemple de cette libéralité ne constitue pas un fait isolé parmi ceux qui s'intéressent à l'éducation physique et au développement des forces actives de la jeunesse.

La distribution des récompenses terminée, le bal a repris immédiatement son animation.

Sous les accents entraînants d'un orchestre nombreux et dirigé de main de maître par M. Gaston Delangle, directeur de l'Harmonie des « Enfants de Rueil », nos jeunes gens se sont élançés avec entraînement dans les tourbillons de la danse.

Il y avait là des délégations, en tenue, des sociétés de gymnastique de Saint-Germain, de Nanterre, de Montesson, etc., et ces divers costumes donnaient à la fête une couleur pittoresque pleine de charme.

Nous avons cru remarquer que M. le président de la Laborieuse, bien que jeune et pourvu d'excellents jarrets, n'était pas un fervent de la danse; en revanche, M. le Directeur Lachaud, s'en donnait à cœur joie et bien certainement pour deux; il y avait compensation.

En somme bal superbe, soirée joyeuse et pleine d'entrain, absolument réussie, et qui fait honneur à notre vaillante société de gymnastique et au dévouement des membres de son conseil d'administration.

BARRE-FIXE.

L'abondance des matières nous oblige à remettre au prochain numéro le compte-rendu du Concert des Enfants de Rueil de dimanche dernier.

Un guide pratique illustré de 220 pages, indiquant les premiers soins à donner dans les cas urgents, ainsi que les propriétés des médicaments usuels, est remis ou envoyé franco sur simple demande à la Pharmacie du Nord, 132, rue Lafayette, Paris.

BONS DE L'EXPOSITION DE 1900

Tirage le 27 Décembre
Gros Lot: 100,000 francs

Envoyer 1 fr. pour recevoir un numéro à option
BANQUE DE L'ÉPARGNE FRANÇAISE

Fondée en 1883
18, RUE DE PROVENCE. — PARIS

G. A. BARON

Constructeur-Mécanicien
Médaille d'Or — Paris 1895

TRAVAUX DE PRÉCISION
Pièces de tours sur bois et sur tous métaux
Travail à Façon

USINE A VAPEUR
Installation, neuf et entreprieur d'usines
en tous genres

Bicyclettes et Tandems sur commande
Location

Réparation de Machines en tous genres
Ci-devant, 7, Rue du Chemin-de-Fer
Transféré actuellement :

15, Rue Saint-Germain, 15
NANTERRE (Seine)

Le Directeur-gérant: E. HUBY.

AVIS AUX LECTEURS

M. HUBY a l'honneur de prier sa Clientèle de ne pas attendre le moment de la fin d'année pour faire ses commandes de Cartes de visite et Enveloppes, afin de lui permettre de mieux soigner l'impression et éviter l'encombrement qui a toujours lieu à cette époque.

CARTES DE VISITE, beau vélin blanc, avec jolie boîte, depuis 1 fr. 25.
CARTES DE VISITE, beau bristol transparent, depuis 1 fr. 50.

ENVELOPPES, depuis 0 fr. 60

A titre gracieux, les Abonnés du « Journal de Nanterre », auront droit à une diminution de 0 fr. 25 par cent de cartes commandé, à partir de 1 fr. 50.

PRIME EXCEPTIONNELLE

A tous les nouveaux abonnés du « Journal de Nanterre » il sera offert jusqu'au 15 janvier, un cent de Cartes de Visites, magnifique bristol transparent grandeur bon ordinaire, au prix de 1 fr. 75 au lieu de 2 fr. 25.

(Voir à la 4^e page, un spécimen de quelques caractères.)

MAIRIE DE NANTERRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté — Egalité — Fraternité

ADJUDICATION

du Service de

L'Enlèvement des Boues

LE JEUDI 23 DÉCEMBRE 1897
à 10 heures du matin

Vu l'urgence il sera procédé publiquement
A LA MAIRIE DE NANTERRE

Dans les formes prescrites par les règlements, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, du Service de l'enlèvement des boues pendant les années 1898, 1899, 1900, 1901 et 1902.

MISE A PRIX : 7,000 fr.

Les conditions sont indiquées par le cahier des charges, dont les intéressés pourront prendre connaissance à la Mairie, tous les jours non fériés, de neuf heures à cinq heures.

Nanterre, le 16 décembre 1897.

Le Maire,
A. HENNAPE.

MODÈLE DE SOUMISSION
Je soussigné (nom, prénoms, profession et demeure).

Après avoir pris connaissance du cahier des charges dressé pour l'adjudication du Service de l'Enlèvement des boues.
Je soumetts et m'oblige à exécuter le Service dont il s'agit, sous toutes les clauses et conditions du cahier des charges, moyennant le prix qui y est indiqué et sur le montant duquel je fais un rabais de (en toutes lettres), pour cent francs, plus un pour cent au profit des Asiles nationaux.

Je m'engage en outre, à payer immédiatement les frais de l'adjudication.

Nanterre, le 23 décembre 1897.
(Signature)

AUX SOURDS

Une dame riche, qui a été guérie de sa surdité et de bourdonnements d'oreille par les Tympan artificiels du Dr Nicholson, a remis à son institut la somme de 25,000 francs afin que toutes les personnes sourdes, qui n'ont pas les moyens de se procurer les tympan puissent les avoir gratuitement.
S'adresser à A. T. Hale, secrétaire, 22, St. Bride Street, Londres. E. C.

LOI

ayant pour objet d'accorder aux femmes le droit d'être témoins dans les actes de l'état-civil et les actes instrumentaires en général.

Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté :

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :